

DGA VILLE EMANCIPATRICE

Pôle Culture

Direction Action Culturelle et Patrimoine

Dossier suivi par : Marion BOTTER

✉ : marion.botter@mairie-avignon.com

☎ : 06 65 67 22 19

DECISION

Le Maire de la Ville d'Avignon,

Vu les articles L2122-22 5^{ème} alinéa et L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions à Madame Le Maire,

DECIDE

Article 1^{er} : La Ville d'Avignon sollicite l'Association de Gestion du Festival d'Avignon pour le prêt de matériel pour l'organisation d'une soirée de présentation de Terre de Culture programmée le 19 septembre 2025 dans le Cloître des Célestins.

Article 2^{ème} : Les modalités du prêt de matériel sont précisées dans la convention, ci-jointe, conclue entre la Ville d'Avignon et l'Association de Gestion du Festival d'Avignon.

Article 3^{ème} : Monsieur le Directeur Général des services de la Ville d'Avignon et Monsieur le Trésorier Principal des Finances de la Ville d'Avignon seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à AVIGNON, le 18 SEPT 2025

Le Maire,

Publié le 06/10/2025

Transmis en Préfecture le 30/09/2025

Mme Le Maire

Cécile HELLE

